

A Saint-Gaudens, le 22 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les conseillers
communautaires de la communauté de
communes Cœur et Coteaux du
Comminges

Nos réf. : mgo/mf/r200722
Objet : convocation

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du conseil communautaire **le mardi 28 juillet 2020 à 17h30** au parc des expositions à Villeneuve de Rivière.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1	Création de la conférence des maires	Magali Gasto Oustric
2	Création et désignation des membres de la commission d'appel d'offres	Magali Gasto Oustric
3	Création et désignation des membres de la CLECT	Magali Gasto Oustric
4	Création et proposition des membres de la commission intercommunale des impôts directs	Magali Gasto Oustric
5	Fixation du nombre d'administrateurs siégeant au CIAS	Magali Gasto Oustric
6	Désignation des membres du CIAS	Magali Gasto Oustric
7	Désignation de nouveaux membres au Service Local de l'Habitat	Magali Gasto Oustric
8	Désignation de nouveaux membres à la Régie de transports de personnes	Magali Gasto Oustric
9	Désignation de nouveaux membres à l'Office de tourisme intercommunal	Magali Gasto Oustric
10	Désignation de nouveaux membres à la Conférence de l'Entente Communauté de communes / Sivom SGMAM – service festivités	Magali Gasto Oustric
11	Renouvellement des représentants au PETR Comminges Pyrénées	Magali Gasto Oustric
12	Renouvellement des représentants au SIVOM SGMAM	Magali Gasto Oustric
13	Renouvellement des représentants au System des Pyrénées	Magali Gasto Oustric
14	Renouvellement des représentants au Syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique	Magali Gasto Oustric

15	Renouvellement des représentants au Syndicat des Ecoles des Trois Vallées	Magali Gasto Oustric
16	Renouvellement des représentants au Syndicat mixte du Musée-forum de l'Aurignacien	Magali Gasto Oustric
17	Renouvellement des représentants au Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch	Magali Gasto Oustric
18	Renouvellement des représentants au Syndicat mixte Garonne Amont	Magali Gasto Oustric
19	Renouvellement des représentants au Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents	Magali Gasto Oustric
20	Renouvellement des représentants au Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Occitanie - MANEO	Magali Gasto Oustric
21	Désignation des représentants au Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées	Magali Gasto Oustric
22	Désignation des représentants au SDEHG – commission consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte	Magali Gasto Oustric
23	Désignation des représentants à la CoMAC – couveuse maraîchère et agricole du Comminges	Magali Gasto Oustric
24	Désignation des représentants à la Maison de Santé d'Aurignac	Magali Gasto Oustric
25	Désignation des représentants à l'AMARPA d'Aurignac	Magali Gasto Oustric
26	Désignation d'un représentant au Centre Hospitalier du Comminges Pyrénées	Magali Gasto Oustric
27	Désignation des représentants à la Plateforme des métiers d'aide à domicile	Magali Gasto Oustric
28	Désignation d'un représentant à la SPL AREC Occitanie	Magali Gasto Oustric
29	Désignation des représentants à la SPL Haute-Garonne Développement	Magali Gasto Oustric
30	Désignation des représentants à l'association du Dialogue Métropolitain	Magali Gasto Oustric
31	Projet d'absorption de la SPL LRAD par la SPL MPC	Magali Gasto Oustric
32	Modification des statuts de la SPL MPC en SPL ARAC Occitanie	Magali Gasto Oustric
33	Désignation d'un représentant à la SPL ARAC Occitanie	Magali Gasto Oustric

DIVERS

34	Questions diverses	///
----	--------------------	-----

L'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 modifié par l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin stipule « Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, [...] le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. »

Conformément à l'article précité, quarante personnes maximum seront autorisées à y assister, dans l'espace réservé au public.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.



La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC